



Le décès d'un conjoint après un divorce

Par **drine**, le **05/02/2008** à **21:32**

bonjour, voilà je suis divorcé depuis 4 ans, et j'ai 2 petites filles âgées de 14 et 11 ans et leur papa vient de décédé, nous n'avions plus de contacte et mon ex belle famille me dit que je dois m'occuper de tout est ce vrais et si oui qu'elles sont mes recourt car il avait des dettes et je ne veux pas que mes filles soient obligé de les payer et je suis au chômage actuellement et je ne peux assumé ni l'enterment ni ses dettes que me conseillez vous .

merci de me répondre
salutations
drine

Par **Upsilon**, le **06/02/2008** à **10:52**

Bonjour madame, bienvenue sur notre site!
En réalité, vos petites filles sont les héritières légales de votre ex mari. En tant que représentante légale de vos filles jusqu'à leur majorité, il vous incombe de vous rapprocher du notaire chargé de la succession.

Je vous avoue qu'il s'agit d'une situation délicate. Il vous faudra vous rapprocher du notaire en charge de la succession. Pour autant, si votre mari n'était pas solvable et grevé de dette, il y a fort à parier que le notaire vous conseille d'opter au nom de vos filles pour la renonciation à la succession, de sorte qu'elles deviennent étrangère à la succession.

Dès lors, elles ne toucheront rien dans la succession mais ne seront tenues de rien.

Il est possible que le notaire contacte le juge aux affaires familiales pour traiter de cette

situation délicate.

Votre notaire pourra vous éclairer au mieux, mais la renonciation paraîtrait être la meilleure solution.

A bientôt,

Upsilon.